**Réunion du Comité d'habitants Ormeaux Renards (CDH)****du jeudi 28 Juin 2018,****Réunion prévue AVEC la participation des élus référents****Pour les habitants du CDH**

<b><i>Présent(e)s</i></b>	<b><i>Excusé(e)s</i></b>
Jean-François BRESSE, Jean-Christophe DUCROT, Pierre GAUDEMET, Caroline ALVARO, Hilde DE BOCK	Akofa AKPAMA, Jean-Pierre BALAGUER, , Garage Renault, Daniel MARTEAU, Frédéric WAGRET, Eric GAUTIER, Caroline KERVARC, Anne LE BEUZ, Henri PIROARD, Didier BERGES, Dominique GUILLOU,
<b><i>Absent(e)s</i></b>	<b><i>Démissionnaire</i></b>
Sandra REGNAULT, Antoine THILL, Agnès GILLOT, Patrice FABIANIO, Shirley DAUGER, Jacques COLLINET,	

***Pour la mairie***

Elus référents : Mme MERCADIER, Mme GUILLEMINOT, Mr LAFON

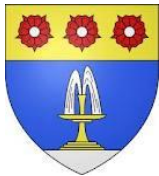
Mme GAGNARD, maire adjointe Démocratie participative, Vie associative

Mr CHAMBON, maire adjoint Espace public, Voirie, Développement durable, Lutte contre les nuisances et les pollutions, Propreté urbaine

<b>Présents</b>	<b>Excusé(e)s</b>
Mme MERCADIER, Mr CHAMBON,	Mme GAGNARD, Mme GALANTE-GUILLEMINOT, Mr LAFON
<b>Absent(e)s</b>	

***Liste des documents joints*****[1] Compte-rendu de la réunion du CDH 23 Mai 2018****[2] Demande des habitants du « Café citoyen » du 26 Mai 2018****[3] Compte-rendu de la réunion du Conseil Participatif du 27 Juin 2018****[4] Règlement du budget Participatif voté en CM du 25 Juin 2018****[4] Tableau de bord de suivi des points d'action au 1/07/2018****Secrétaire de séance :**

Jean François BRESSE



## Ordre du Jour

1. Demande des habitants du « Café citoyen » du 26 Mai 2018 (pièce jointe)
2. Présentation des rues où des travaux seront prévus en 2018-2019 avec le PPI (par Emmanuel Chambon)
3. Approbation du CR de la réunion du CDH du 23 mai 2018
4. Point sur les membres du CDH et des candidatures
5. Compte-rendu de la réunion du Conseil Participatif du 27 Juin 2018
6. Mise en place d'un budget participatif
7. Point sur les demandes des habitants
8. Point sur le tableau de suivi des actions en cours sur la voirie, espaces verts.. (Ci-joint la dernière version Excel)
9. Conclusions / points importants

## Compte rendu

### 1 Demande des habitants du « Café citoyen » du 26 Mai 2018

- Rue Pierre Bonnard.

Plusieurs demandes concernent les interdictions de stationner dans la rue (marquage au sol récent) soient revues et peut-être réduites (+ de 20 mètres de stationnement interdit) dans une rue pavillonnaire sans commerce et loin du centre-ville.

Suite à ces demandes, une réunion a eu lieu sur place le 1<sup>er</sup> Juin avec des habitants de la rue, des membres du CDH, Mme Bonnefoy, responsable de la voirie, et Mr El Youbi, responsable de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Un accord a pu être trouvé pour réduire de 2 places les stationnement interdit. Le marquage sera refait.

Par contre, le marquage doit être revu sur l'ensemble de la rue.

Le marquage supplémentaire d'une place pour handicapé dans le parking situé près du cabinet médical a été validé.

Ne sont pas pris en compte :

- La demande de mettre en sens unique cette rue car cela impacterait trop la circulation aux alentours
- La demande de mettre sur le panneau sens interdit « sauf riverains », car aussi cela faciliterait trop la circulation dans cette rue. Par contre l'accès aux premiers riverains sera toléré

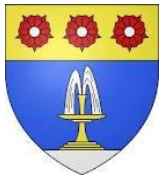
L'accès à cette rue reste en double sens jusqu'à un marquage au sol, mais l'accès aux pavillons se fait par l'avenue Jean Moulin pour les premiers N° et par la rue Estienne d'Orves pour les autres N° et en particulier les immeubles.

- Rue Guérard

Demande de Mr LIMAGNE : *Penser à mettre si possible la rue Guérard en rue piétonnière (sauf riverains), après évaluation de la mise en sens unique descendant de la rue Boris Vildé, entre le lycée et la place Carnot.*

Cette demande ne sera pas possible car cela privatiserait cette rue.

La mise en sens unique de la rue Boris Vildé entre la rue Guérard et la rue Philippot sera bientôt effective. Cela impactera beaucoup la circulation dans la rue Guérard, car les véhicules qui circulait là allait prendre la rue Philippot pour aller jusqu'au Panorama.



## 2. Présentation des rues où des travaux seront prévus en 2018-2019 avec le PPI (par Emmanuel Chambon)

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la voirie, tel qu'il a été défini pour la période 2016-2020, doit être modifié en fonction du temps, compte-tenu des urgences et des travaux dans les autres rues.

Par exemple, les travaux prévus pour la rue Estienne d'Orves depuis la place Carnot jusqu'à l'avenue Croland qui étaient prévus en 2018, n'ont pas eu lieu à cause des travaux qui ont lieu sur l'avenue Jean Moulin, qui ont lieu entre Juillet 2017 et Mai 2018.

Une partie des sommes prévues ont alors été utilisées pour la partie basse de la rue Estienne d'Orves, entre le carrefour des Mouilleboeufs et l'avenue Croland.

⇒ Une version actualisée sera peut-être présentée à la prochaine réunion du CDH ou sinon de toute façon à la réunion publique de quartier qui aura lieu le mardi 20 Novembre.

## 3. Approbation du CR de la réunion du CDH du 23 mai 2018 (joint)

Pas de modifications

## 4. Point sur les membres du CDH et des candidatures

Une demande a été envoyée aux membres du CDH qui n'ont pas assistés ou même excusé depuis les réunions depuis Septembre 2017.

Ils n'ont pas répondu. Ils sont considérés comme démissionnaires :

- Sandra REGNAULT,
- Agnès GILLOT,
- Patrice FABIANIO,

Il y a une candidature : Dorothee Wilmothe

⇒ Les nouveaux candidats seront reçus en Septembre par Mme Mercadier, Mme Gagnard et des représentants des CDH

## 5. Compte-rendu de la réunion du Conseil Participatif du 27 Juin 2018 (joint)

- **Point des 30 propositions pour la relance des CDH.**

Proposition 18 : Faciliter l'accès à la rubrique "Votre quartier" sur le site internet de la ville, et la compléter par une rubrique "Démocratie participative" pour les comités thématiques.

⇒ Ce qui demandé, c'est un icone pour un accès en un Clic à la rubrique "Votre quartier"

La rubrique "Démocratie participative" est en cours de réalisation.

Elle aura des sous-rubriques :

- Comité Inter quartier
- Conseil Participatif
- Comités thématiques

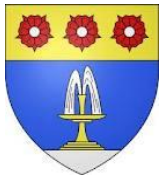
Proposition 19 : Publier les comptes-rendus des CdH sur le site de la ville. Chaque compte-rendu inclura un tableau à jour des points suivis par le comité.

Les compte-rendu seront validés par un élu référent.

Proposition 30 : Créer un Groupe de Suivi des pratiques de Démocratie Participative, qui se réunira deux à trois fois par an pour vérifier l'efficacité de la nouvelle organisation.

⇒ Ce sera le rôle du Comité Inter quartier

- **Thèmes retenus pour les Comités thématiques**



- Sport et pratiques sportives
- Stationnement et circulation
- Végétalisation des rues
- Transports actifs

## **6 Mise en place d'un Budget participatif**

Un règlement et le planning correspondant a été voté en Conseil Municipal le 25 Juin 2018 (voir pièce jointe)

Le budget d'investissement voté est de 20 k€ pour l'ensemble des comités. C'est un budget d'investissement.

### **Recevabilité d'une idée ou d'un projet :**

Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune. Il peut concerner des domaines variés comme les écoles, les loisirs, le sport, l'espace public, la culture, etc.

Toutefois, pour être recevable, il doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- il relève des compétences de la Ville,
- il est localisé sur le territoire communal,
- il est d'intérêt général et à visée collective,
- il concerne uniquement des dépenses d'investissement,
- il est techniquement et juridiquement réalisable,
- il est suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement,
- sa mise en oeuvre concrète doit pouvoir être achevée dans les deux ans,
- son coût estimé de réalisation est inférieur à 1/3 du Budget participatif total, soit 6.600 euros.
- il ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire, ou contraire à l'ordre public.
- il ne génère pas de frais de fonctionnement nouveaux jugés trop élevés par les services municipaux.

### **Planning de la mise en place :**

#### **Phase 1 :** Dépôt des idées des fontenaisiens (juillet- 15 septembre)

Lors de la campagne d'appel à projets les fontenaisiens peuvent déposer leur idée sur le site de la ville ou par le biais d'un support papier disponible en mairie.

#### **Phase 2 :** étude de la recevabilité des idées par les services municipaux (septembre-octobre)

Cette étude de faisabilité technique, juridique et financière détermine les idées qui sont recevables dans le cadre du budget participatif.

#### **Phase 3 :** présélection par un jury composé par les membres des comités d'habitants (avant fin octobre)

Les porteurs de projets défendent leur idée devant un jury composé de représentants des comités d'habitants. Chaque jury doit choisir un nombre maximum de 5 projets.

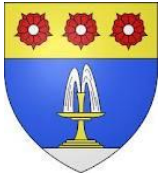
#### **Phase 4 :** instruction par les services municipaux (novembre)

Les services de la ville réalisent une étude approfondie les projets présélectionnés. En collaboration avec les porteurs de projet, ils qualifient et précisent les idées.

#### **Phase 5 :** choix définitif par les fontenaisiens (en décembre)

Les projets affinés sont soumis au vote des fontenaisiens. Les projets ayant reçu le plus de voix sont retenus jusqu'à épuisement du budget.

#### **Phase 6 :** réalisation des projets (2019)



Les projets étant réalisés par la ville, ils sont donc soumis aux mêmes règles, lois et procédures qui s'imposent à la Commune.

- ⇒ Les Fontenaisiens déposent sur la plateforme participative. Deux possibilités pour déposer son projet :
- via le site de la ville, rubrique dédiée
  - en se rendant à l'accueil administratif pour compléter le flyer dédié

## 7. Point sur les demandes des habitants

La demande d'un habitant de la rue Antoine Petit (Mr Mauger) sur des contrôles/limitations de vitesse dans cette rue n'a pas eu de réponse.

Cette rue, comme l'avenue Jean Moulin dépend du Département.

- ⇒ Ce qui est proposé, par Mr Chambon, c'est d'organiser une réunion avec le Département pour étudier l'ensemble du contrôle de la vitesse sur cette rue et l'avenue Jean Moulin, avec des habitants de ces rues et des membres du CDH

## 8. Tableau de suivi des actions en cours sur la voirie, espaces verts.. (Ci-joint la dernière version Excel)

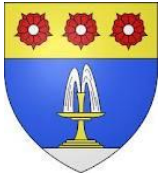
Ce tableau de suivi a fait l'objet d'une réunion avec Mme Bonnefoy, responsable de la voirie, Mr El Youbi, responsable de la GUP le 26 Juin.

Quelques points qui ont avancés :

- Point N°1 : Les pieds d'arbres du coté pair du Boulevard de la République seront végétalisés. Des plants qui recouvrent le sol ont été commandés et seront plantés à l'automne.
  - Point N° 4 : Place Carnot : installation d'un panneau associatif. Le CDH approuve le fait d'utiliser un panneau supplémentaire, mentionné « Théâtre » situé à l'angle de l'avenue Croland et la rue Alexandre Fleming
  - Point N° 28 : Rue d'Estienne d'Orves entre Mouilleboeufs et rue la Fontaine : la chaussée et le marquage ont été faits. Reste l'éclairage programmé par VSGP en 2019.
- ⇒ Le tableau du suivi des actions est élagué des points « Fait » ou « Terminé »

## 9 Conclusions / points importants

- Rue Pierre Bonnard : Un accord a pu être trouvé pour réduire de 2 places les stationnement interdit. Le marquage sera refait. Il doit être revu sur l'ensemble de la rue. Le marquage supplémentaire d'une place pour handicapé dans le parking situé près du cabinet médical a été validé.
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la voirie : □ Une version actualisée sera peut-être présentée à la prochaine réunion du CDH ou sinon de toute façon à la réunion publique de quartier qui aura lieu le mardi 20 Novembre
- Point sur les membres du CDH et des candidatures : sont considérés comme démissionnaires :
  - Sandra REGNAULT,
  - Agnès GILLOT,
  - Patrice FABIANIO,
  - Il y a une candidature : Dorothée Wilmothe



- Les nouveaux candidats seront reçus en Septembre par Mme Mercadier, Mme Gagnard et des représentants des CDH
- Mise en place d'un Budget participatif :
- Les Fontenaisiens déposent sur la plateforme participative. Deux possibilités pour déposer son projet :
  - via le site de la ville, rubrique dédiée
  - en se rendant à l'accueil administratif pour compléter le flyer dédié
- Rue Antoine Petit, avenue Jean Moulin :
- sur des contrôles/limitations de vitesse dans cette rue n'a pas eu de réponse.
- Ce qui est proposé, par Mr Chambon, c'est d'organiser une réunion avec le Département pour étudier l'ensemble du contrôle de la vitesse sur cette rue et l'avenue Jean Moulin, avec des habitants de ces rues et des membres du CDH
- Tableau de suivi des actions en cours sur la voirie :
- Le tableau du suivi des actions est élagué des points « Fait » ou « Terminé »